

Communiqué de Presse

Communauté de Communes Aunis Atlantique

Marans, le 21 octobre 2021

Contacts CdC Aunis Atlantique :

Service communication, presse :

Juliette GRINARD

06 83 43 95 80

juliette.grinard@aunisolatlantique.fr

Chargée de contractualisation

Elise COUGOULE

07 85 45 54 89

elise.cougoule@aunisolatlantique.fr

SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE D'AUNIS ATLANTIQUE

Pour faire suite à la décision de l'État de refonder en profondeur sa politique avec les territoires et suite au travail conduit à l'échelle du territoire Aunis Atlantique pour la mise en cohérence d'une stratégie territoriale fondée sur le développement durable et la transition écologique :

Jean-Pierre SERVANT

Président de la Communauté de Communes Aunis Atlantique
et

Nicolas BASSELIER

Préfet de la Charente-Maritime

ont le plaisir de vous convier à la signature du
Contrat de Relance et de Transition Ecologique d'Aunis Atlantique

→ **JEUDI 28 OCTOBRE à 10h**

Salle des fêtes, 1 rue de Bordeaux à Marans



Les signataires du CRTE d'Aunis Atlantique sont :

- > L'Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre Aunis Atlantique, représenté par son Président, Jean-Pierre SERVANT
- > L'État, représenté par le Préfet de la Charente-Maritime, Nicolas BASSELIER
- > Le Département de Charente-Maritime, représenté par sa Présidente, Sylvie MARCILLY
- > La Ville de Marans, représentée par son Maire, Jean-Marie BODIN
- > La Commune de Courçon, représentée par son Maire, Nadia BOIREAU
- > Le Parc Naturel Régional du Marais poitevin, représenté par son Président, Pierre-Guy PERRIER
- > Le Syndicat Mixte CYCLAD, représenté par son Président, Jean GORIOUX

La signature du contrat se fera en présence :

- des Maires des 20 Communes,
- des élus de la commission Transition écologique et Mobilité,
- des partenaires CRTE établissements et opérateurs publics : ADEME, Banque des territoires, CEREMA, ANAH, DDTM, EPF NA,
- des partenaires institutionnels, associatifs et privés du territoire : Chambres consulaires, La Rochelle Université, l'UC2A, les Centres sociaux, le Conseil de développement, les Entreprises, les représentants agricoles locaux...

+ d'info sur le **Projet de territoire et le CRTE** – au verso



Marans, le 21 octobre 2021

Contacts CdC Aunis Atlantique :

Service communication, presse :

Juliette GRINARD

06 83 43 95 80

juliette.grinard@aunisatlantique.fr

Chargée de contractualisation

Elise COUGOULE

07 85 45 54 89

elise.cougoule@aunisatlantique.fr

La composition du CRTE d'Aunis Atlantique :

Le CRTE retranscrit le **Projet de territoire 2021-26 d'Aunis Atlantique**, il comprend :

> **Le diagnostic territorial**, réalisé en concertation avec les élus communautaires et les élus municipaux investis dans les commissions thématiques de la CdC et enrichi par l'enquête conduite auprès des habitants du territoire.

> **La stratégie** qui s'articule autour de 4 axes et de 14 enjeux.

> **Le programme d'actions** qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ces actions sont décrites dans des fiches actions et des fiches projets selon leur maturité.

Les actions prêtes seront inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaillera la participation des différents partenaires.

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, notamment au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).



Le Projet de territoire : une ambition commune !

Conscients des enjeux induits par le changement climatique, les élus d'Aunis Atlantique ont fixé une trajectoire commune : celle de la transition écologique.

Pour réussir cette transition et prioriser les investissements et les moyens, ils ont au préalable identifié 3 chemins prioritaires appelés les « défis » :

Défi N°1 : la mobilité

Défi N°2 : la transition économique et sociale

Défi N°3 : la coopération territoriale

Il s'agit d'un projet commun de développement, de l'expression d'une vision politique partagée du territoire et de ses enjeux.

L'ambition se veut commune : le Projet n'est pas celui de la Communauté de Communes mais celui d'Aunis Atlantique, porté collectivement au sein d'un bloc intercommunal pour partager un avenir durable et solidaire.

Dans la continuité du projet élaboré en 2015 et en s'appuyant sur l'ensemble des documents de planification élaborés ou en cours d'élaboration (Plan climat, PLUi, Convention Territoriale Globale, Contrat local de santé, Plan vélo...) il vise à définir une hiérarchie pour l'action communautaire en identifiant les projets structurants et prioritaires.

Il vise également à mettre en cohérence les stratégies en cours, structurer et prioriser les actions et surtout les réinterroger au regard des grands enjeux environnementaux : changements climatiques, réduction de la biodiversité, diminution des ressources, augmentation des risques naturels, ...

